

AVIS PUBLIC



CERTIFICAT DES RÉSULTATS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDADAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ COMPOSÉ DES ZONES 0062, 0083, 0093, 0097 et 0582 RELATIVEMENT À LA RÉSOLUTION CA26 240335 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP 509 AUTORISANT L'AJOUT D'ÉTAGES AU-DELÀ DES DENSITÉ ET SURHAUTEUR MAXIMALES PRESCRITES (SITE MOLSON)

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 1188;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 130;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 77;
4. la résolution CA26 240335 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter;
5. un scrutin référendaire ne doit pas être tenu.

Fait à Montréal, le 29 août 2026

La secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie